



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du vendredi 11 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 11 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/02/2022  
Date d'affichage 03/02/2022

---

Nombre de conseillers : 12  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 12  
Procurations : 3

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

**Étaient absents excusés** : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER.

**Était absent non excusé** : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**PEDT : ACCOMPAGNEMENT PAR « LES FRANCAS »**

Rapporteur : Florence CHASSÉ

**Présentation de la décision**

Le projet éducatif territorial (PEDT) est arrivé à échéance au 31/12/2021 et doit être renouvelé pour une période de 3 ans.

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs (équipe enseignante, élus de la commune, équipe d'animation et personnel de restauration, parents et associations locales) de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT prend la forme d'un engagement contractuel signé entre la collectivité territoriale, le préfet, le DASEN par délégation du recteur et les autres partenaires. La durée maximale de cet engagement est de trois ans. Le PEDT est donc le projet éducatif de toute une commune, il concerne aussi bien les enseignants et l'équipe d'animation que les élus qui doivent être le moteur de son écriture.

Le PEDT n'est ni obligatoire ni systématique. Toutefois il existe beaucoup de bonnes raisons d'établir un projet éducatif territorial, surtout en zone rurale. Certaines raisons nous concernent plus que d'autres, les voici :

- Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires : Notamment un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants o Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Le projet est écrit avec eux pour leurs enfants, des réunions sont organisées pour qu'ils puissent participer à son écriture.

- Le PEDT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs locaux sont conviés également pour préparer et participer à ce projet.

Afin d'aider le comité de pilotage à le mettre en place, il est proposé de faire appel à l'association départementale des Francas de la Mayenne.

Son rôle :

- Evaluation du PEDT 2019-2021 ➤ Une réunion avec le comité de pilotage pour évaluer l'ancien PEDT, qu'en est-il des objectifs éducatifs qui ont été établis en 2019 ? Ont-ils été atteints ?
- Accompagnement à l'écriture ➤ Elaboration d'un diagnostic préalable à l'écriture du PEDT : questionnement des enfants sur leurs besoins, questionnement des familles et de tous les acteurs éducatifs. (Mise en place d'outils et de rencontres permettant ce questionnement) ➤ Organisation de réunion avec les membres du comité de pilotage pour travail sur le diagnostic et définir les objectifs du nouveau PEDT.
- Organisation de toutes les réunions et mise en place des outils pour faciliter la communication entre tous les acteurs éducatifs pendant le temps d'écriture du PEDT.

Deux devis ont été proposés :

➤ Devis n°1 : Proposition d'accompagnement tel quel, pas de remise particulière 2356 €.

➤ Devis n°2 : Proposition d'accompagnement + adhésion collective FRANCAS 2458 €.

Cette adhésion collective est payante mais elle nous permet de bénéficier chaque année de - 20% sur chaque prestation des FRANCAS. Pour rappel, l'accueil de loisirs travaille avec les FRANCAS chaque été lorsque nous partons en séjour et pour des interventions ponctuelles tout au long de l'année. Signer une convention avec eux serait donc pour notre commune l'occasion d'avoir des remises sur toutes les prestations que nous utilisons régulièrement.

Afin que ce nouveau PEDT soit mis en place au plus vite, Monsieur le Maire propose de faire appel aux « FRANCAS » pour le devis n°2.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 12 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-UDON, le 11 février 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

